

République Française
Mairie de Clermont le Fort

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 8 OCTOBRE 2019

Présents (10) : Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Sandra DELGADO, Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bernard FERRARI, Élisabeth GIACHETTO (2^{ème} adjointe), Christian HUGUES (Maire), Gérald LAGACHERIE (3^{ème} Adjoint), Jean-Pierre LAGUENS et Leanne PITCHFORD

Personnes excusées ayant donné pouvoir (5) : Nicole AERN (pouvoir à Élisabeth GIACHETTO), Xavier BELLAMY (1^{er} Adjoint, pouvoir à Geneviève DURAND-SENDRAIL), Jean-Jacques CAZALBOU (pouvoir à Sandra DELGADO), François MARTINEZ (pouvoir à Jean-Pierre LAGUENS) et Romain MALPAS (pouvoir à Christian HUGUES).

Personnes absentes (0).

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20 heures 55. Le compte-rendu suivant restitue la teneur des propos mais pas la violence verbale qui a caractérisé ce conseil municipal.

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2019

Les conseillers municipaux ayant voté contre les deux projets présentés au titre du deuxième point à l'ordre du jour du conseil municipal (choix de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'appel à projets pour la requalification, la densification et l'extension du Fort) contestent la retranscription (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD). Ils considèrent que la majorité des conseillers ayant voté contre les deux projets, ce dossier devait être considéré comme clos. Ils contestent également la formulation de la délibération qui a été adressée en Préfecture.

C. HUGUES indique que la démarche engagée vise à choisir un projet à l'issue de plusieurs étapes qui ont été menées au cours des deux dernières années : concertation avec la population pour définir une vision partagée de l'avenir du Fort ; formulation de cette vision sous la forme d'un cahier des charges à l'attention d'équipes pluridisciplinaires ; appel à manifestation d'intérêt au niveau national ; sélection de trois équipes, parmi celles ayant exprimé leur intérêt ; sélection du projet lauréat à l'appui de l'avis d'un comité consultatif composé des partenaires institutionnels de la commune (Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires, Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement, Sicoval) et de conseillers municipaux.

C. HUGUES rappelle que le comité consultatif s'est réuni le 2 juillet et que toutes les personnes présentes, y compris les conseillers municipaux membres du comité de pilotage ont pris part au vote et se sont exprimés en faveur de l'un ou l'autre des trois projets présentés lors de l'audition (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, G. DURAND-SENDRAIL, E. GIACHETTO, C. HUGUES et J-P LAGUENS). Constatant que tous les conseillers municipaux n'avaient pas pris part à cette journée et manquaient de fait de connaissances sur les projets, il rappelle avoir organisé, à l'attention de tous les conseillers municipaux, une séance de présentation des projets (6 juillet). Trois conseillers municipaux ont participé à cette séance (E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD). Lors du conseil municipal qui s'est tenu quelques jours après, à la demande de plusieurs conseillers municipaux, il a constaté que la majorité de conseillers municipaux considérait que les informations à leur disposition étaient insuffisantes pour choisir l'un des projets restant en lice (vote de G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD) , qu'il convenait d'approfondir la compréhension des projets et, par conséquent, de reporter la délibération au cours du conseil municipal suivant.

Vote : Pour : 6 (X. BELLAMY, G. DURAND-SENDRAIL, C. HUGUES, J-P. LAGUENS, F. MARTINEZ et R. MALPAS)

Abstention : 1 (N. AERN)

Contre : 8 (G. BOUDON, J-P. CARDALIAGUET, J-J. CAZALBOU, S. DELGADO, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD)

Le compte-rendu n'est pas adopté.

République Française

Mairie de Clermont le Fort

2/ Choix de l'équipe pluridisciplinaire suite à l'appel à projets pour la requalification, la densification et l'extension du Fort

M. le Maire rappelle que, suite au vote en conseil municipal du 11 juillet dernier, chaque équipe a été conviée, d'une part à échanger avec les conseillers municipaux lors de réunions d'approfondissement de leurs propositions (10 et 12 septembre) et, d'autre part, à préparer un document de synthèse de leurs projets (distribué dans les boîtes aux lettres des Clermontois le 21 septembre) et, enfin, à présenter leur travail lors d'une réunion publique (27 septembre).

M. le Maire demande aux conseillers municipaux de s'exprimer sur les deux projets, à la lumière des enseignements de ces échanges.

G. BOUDON estime que le projet coûtera à la commune entre 5 et 10 millions d'euros. Il conteste le fait que le projet n'ait pas été soumis à une acquisition préalable, par la commune, du foncier détenu par des propriétaires privés. Il considère que le lauréat ne saurait être désigné en période pré-électorale

B. FERRARI affirme que l'équipe municipale, lors de la campagne électorale, s'était engagée à ne pas porter un projet d'urbanisation sur le Fort. J-P LAGUENS et C. HUGUES attestent le contraire.

E. GIACHETTO estime que les deux équipes ont fait un excellent travail. À l'issue des échanges avec les équipes et de la réunion publique, elle constate que les réponses apportées aux questions portant sur le coût total du projet ne l'ont pas satisfaite et que les offres financières pour la réalisation de la première phase de l'étude, sur le foncier public, sont insuffisantes pour que la commune soit en capacité de financer, à l'appui des sommes reçues au titre de la vente du foncier dont elle est propriétaire, les équipements nécessaires (notamment le nouveau parking).

L. PITCHFORD affirme ne pas être opposée à ce que des constructions se fassent au Fort. Elle affirme ne pas avoir reçu des réponses satisfaisantes aux questions portant sur les engagements qui seraient ceux de la commune avec le lauréat qu'elle désignerait et sur les caractéristiques architecturales des bâtiments qui seraient construits. Elle considère que la visibilité est incertaine sur le devenir des phases ultérieures puisque la commune n'est pas propriétaire de la parcelle sur lesquelles celles-ci se réaliseraient. Elle se demande si la commune peut s'engager sur la première phase tant que le Plan Local d'Urbanisme n'est pas finalisé.

G. DURAND-SENDRAIL rappelle que l'appel à projets permet de prendre connaissance des intentions des équipes sur le Fort et qu'il ne saurait en être attendu, au vu des sommes engagées, des projets très détaillés sur tous les aspects, notamment les façades des bâtiments. Elle considère que les deux projets sont intéressants et qu'il serait souhaitable que la commune mène à bien les bonnes idées formulées par les deux équipes.

J-P CARDALIAGUET considère que le comité de pilotage, auquel il a participé, n'aurait pas dû sélectionner des bailleurs sociaux parmi les équipes appelées à formuler un projet et refuse donc de travailler avec ce type de partenaire. Il ajoute que le choix du lauréat n'est pas envisageable à quelques mois des élections municipales et qu'il convient, au moins, de reporter la décision au prochain conseil municipal.

G. LAGACHERIE ne souhaite pas s'exprimer.

J-P LAGUENS estime que les habitants ont été fortement associés à la démarche, que la participation des Clermontois aux réunions de travail sur le projet a été élevée rapportée au nombre d'habitants, que les projets présentés sont conformes au cahier des charges qui a été rédigé à l'issue de la concertation et qu'il convient d'avancer sur le dossier du Fort.

C. HUGUES rappelle que la démarche d'appel à projets, visant à sélectionner une équipe pluridisciplinaire, a été adoptée fin 2018 et que le vote du jour vise à permettre de désigner les professionnels avec lesquels la commune souhaite travailler pour la requalification, la densification et l'extension du Fort. Il considère que le doute pourrait saisir les conseillers si les Clermontois n'avaient pas été consultés : tel n'a pas été le cas puisque la démarche de concertation a permis d'aboutir à une vision partagée de l'avenir du Fort.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Il ajoute que le doute pourrait également saisir les conseillers si la commune ne bénéficiait pas de conseils d'experts dans les domaines de l'aménagement, de l'architecture, du traitement des paysages : tel n'est pas le cas puisque la commune a été accompagnée par des partenaires institutionnels garants de la qualité des projets (Architecte des Bâtiments de France, Direction Départementale des Territoires, Conseil Aménagement Urbanisme et Environnement, Sicoval). Il rappelle que ces partenaires ont notamment conseillé à la commune d'opter pour un projet sur lequel l'acquisition foncière privé incomberait au promoteur et non à la commune. Il rappelle également que les partenaires institutionnels se sont prononcés à l'unanimité, le 2 juillet, en faveur de l'un des deux projets et qu'il n'y a aucune opposition de l'Architecte des Bâtiments de France pour l'un ou l'autre des deux projets.

Il considère que choisir un lauréat permettra, dans les mois qui précéderont les prochaines élections municipales, d'avancer sur la première phase du projet, sur le foncier communal, dans la perspective de tenir les engagements de la commune vis-à-vis du Plan Local de l'Habitat. Il conclut en indiquant qu'il reviendra, bien sûr, à l'équipe issue des urnes de poursuivre le travail, de réaliser le montage financier du projet et de programmer les études techniques et les travaux.

Vote : **Groupement TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT : 6** (X. BELLAMY, G. DURAND-SENDRAIL, C. HUGUES, J-P. LAGUENS, F. MARTINEZ et R. MALPAS)

Groupement LES CHALETS/GARONNE DÉVELOPPEMENT : 0

Abstention (refus de voter) : 9 (N. AERN, G. BOUDON, J-J. CARDALIAGUET, J-J. CAZALBOU, S. DELGADO, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE et L. PITCHFORD)

Le Groupement TOULOUSE MÉTROPOLE HABITAT est retenu.

Constatant le départ de la salle du conseil municipal des conseillers municipaux ayant refusé de prendre part au vote, le Maire rappelle que le conseil municipal ne peut valablement délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Dans la mesure où le quorum n'est plus atteint, il informe les participants qu'il convient de procéder à une nouvelle convocation du conseil municipal.

Il indique que la date retenue pour cette convocation est le vendredi 11 octobre 2019 à 20h30 et précise qu'une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux dans les meilleurs délais et portée à la connaissance des habitants par voie d'affichage.

Clôture de la séance à 22 heures 40.